



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)
e-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
Du jeudi 8 septembre 2016 à 19h00 en Mairie

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL

Membres présents : Jean-Marie BARRAL, Xavier LONG, Stéphanie ROUX, Claude FABRE, Henriette COLLET, Julien BRENIERE, Thomas BETH, Sophie GOURCEAUX, Sonia MARMUGI, Norédine FRIH, Véronique GENSUL, Claude BLANCHET

Membres excusés : Eric LIONS procuration à Véronique GENSUL

Membres absents : Laurence DESLANDES, Isabelle PALMARINI

Secrétaire de séance : Henriette COLLET

ORDRE DU JOUR :

1. Contrat DSP camping municipal
 2. Convention de Formation Initiale de Sauveteur Secouriste du Travail du Centre de Gestion des Hautes-Alpes
 3. Extension adhésion Agence Technique Départementale des Hautes-Alpes IT 05 (ingénierie territoriale)
 4. Tarifs cantine - année 2016/2017
 5. Tarifs garderie méridienne, année 2016/2017
 6. Convention de servitudes ERDF – boulangerie
 - 7- Plan de financement pour l'aménagement d'un local communal
 8. Tarifs taxe de séjour – année 2017
 9. Suppression du poste adjoint administratif de 2ème classe
 10. Motion de soutien pour l'obtention d'un scanner pour le centre hospitalier d'Embrun
 11. Questions diverses
-

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 30 juin 2016
adopté à 11 voix pour et 1 abstention

1. Contrat DSP camping municipal

Délibération concernant l'attribution de la délégation de service public pour le camping municipal. Suite au démarrage de la procédure et à l'appel à candidatures publié le 29/02/2016, quatre candidatures avaient été reçues. Les dossiers étant incomplets une demande de pièce complémentaire a été faite auxquelles un seul candidat a répondu.

Le délégataire est donc la SARL Camping New Rabioux.

Arrivée Claude Blanchet 19h05

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

2. Convention de Formation Initiale de Sauveteur Secouriste du Travail du Centre de Gestion des Hautes-Alpes

Délibération approuvant la signature de la Convention de formation initiale de Sauveteur Secouriste du Travail du Centre de Gestion des Hautes Alpes afin de pouvoir former les agents municipaux. Une formation est prévue au sein de la mairie en octobre 2016.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

3. Extension adhésion Agence Technique Départementale des Hautes-Alpes IT 05 (ingénierie territoriale)

La commune avait adhéré à l'agence Technique Départementale des Hautes-Alpes IT 05, en décembre 2013, pour les prestations relevant du seul domaine de l'eau potable.

Il s'agit désormais d'étendre l'adhésion à l'ensemble des services proposés par IT 05 pour l'année 2016.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

4. Tarifs cantine - année 2016/2017

Délibération concernant les tarifs de la cantine pour l'année 2016/2017.

Le prix du repas facturé par l'hôpital s'élève à 6,60€ pour l'année 2016/2017 soit une augmentation de 0,10€ par rapport à l'année précédente. Compte-tenu que durant ces 4 dernières années les augmentations ont été prises en charge en totalité par la collectivité, le conseil municipal décide que cette hausse de tarif soit imputée aux usagers.

Il est rappelé que les élus et membres des commissions ont souhaité maintenir la tarification se référant aux revenus des ménages, gage de solidarité.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

5. Tarifs garderie méridienne, année 2016/2017

Délibération concernant les tarifs de la garderie méridienne pour l'année 2016/2017.

Ceux-ci restent inchangés.

L'amplitude horaire est augmentée afin d'offrir aux parents la possibilité de laisser les enfants jusqu'à 12h30 (12h20 l'année précédente).

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

6. Convention de servitudes ENEDIS – boulangerie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise ENEDIS et la Commune doivent passer une convention de servitudes pour les travaux liés à l'alimentation électrique de la future boulangerie.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

7. Plan de financement pour l'aménagement d'un local communal

Cette délibération annule et remplace la délibération n°1 du 30/06/2016.

Demande de subvention pour l'aménagement d'un local communal (boulangerie). Le plan de financement est modifié suite à une réponse obtenue dans la semaine précédente le conseil municipal. L'état ne pouvant s'engager dans ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

8. Tarifs taxe de séjour – année 2017

Délibération concernant la taxe de séjour sur la commune. Les tarifs doivent être votés avant le 1^{er} octobre pour être applicable l'année suivante. Monsieur le Maire précise que les tarifs restent inchangés.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

9. Suppression du poste adjoint administratif de 2ème classe

Délibération concernant la suppression d'un poste adjoint administratif de 2^{ème} classe suite au changement de filière d'un agent.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

10. Motion de soutien pour l'obtention d'un scanner pour le centre hospitalier d'Embrun

La position géographique du centre hospitalier d'Embrun se situe au centre du bassin de l'Embrunais, Savinois, Guillestrois, Queyras et Chorges qui représente une population de plus de 25 000 habitants et un bassin touristique de plus de 10 millions de nuitées en saison estivale.

En saison hivernale, le nombre de nuitées est également très important avec les stations de ski du Queyras, de Vars, Risoul, les Orres, Crévoux et Réallon.

De ce fait la population des communes de ce territoire ainsi que les élus demandent l'obtention d'un scanner pour le service de radiologie.

Le scanner est en effet, un outil indispensable pour conforter notre service des urgences, de radiologie et éviter la désertification de notre service de médecine polyvalente, permettant ainsi des soins de proximité et conforter les médecins de ville dans l'établissement de leur diagnostic.

Sur l'ensemble de ce territoire, des citoyens concernés par le devenir de l'hôpital font circuler des pétitions dans les mairies, commerces, pharmacies, chez des praticiens médicaux, maisons de retraite, maisons spécialisées et sur les marchés. Au 30 aout 2016, 15 500 signatures avaient déjà été recueillies.

Nous demandons ainsi à l'ARS (Agence Régionale de la santé) de la Région Provence Alpes Côte d'Azur d'inscrire dans le prochain SROSS (schéma régionale d'organisation sanitaire des soins), l'attribution d'un scanner au centre hospitalier d'Embrun.

La commune de Châteauroux-les-Alpes souhaite, par cette motion, que le Conseil Municipal soutienne cette démarche de solidarité indispensable au devenir du secteur de la santé publique dans le secteur géographique tel qu'il a été défini.

Motion adoptée à l'unanimité soit 13 voix.

11. Questions diverses

- Un courrier émanant du Football club de Châteauroux-les-Alpes a été adressé en mairie pour faire part de leur mécontentement de l'utilisation du terrain lors du passage d'un cirque. Cette espace a été laissé impropre quant à son utilisation.
Il est également demandé d'une part qu'un filet soit mis en place du côté Est, d'autre part que des travaux soient mis en œuvre pour reprofiler le terrain. Ce club envisage l'achat d'un véhicule pour ses adhérents mais bien que bénéficiaire de subventions, il rencontre des difficultés pour boucler son budget et sollicite la mairie à hauteur de 4500€.
Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.
- La maison technique du département a fermé ses portes définitivement à Savines le lac pour s'installer sur la commune d'Eygliers dont notre commune dépend dès à présent.
- La Poste nous fait part du changement de fonctionnement à compter du 1er janvier 2017, plusieurs propositions ont été faites à la mairie. Une réunion de travail du conseil municipal se tiendra pour étudier au mieux la décision la plus favorable pour les usagers.
- Serait-il possible de déplacer le panneau d'affichage situé au pied du jardin public ? Son positionnement rend la visibilité dangereuse.
- Le chemin d'accès à l'école nécessite un débroussaillage ; il serait souhaitable de mettre en place une zone piétonne.
- Pour les haies le long des routes communales, il serait urgent qu'une action soit mise en œuvre, « le débordement entrave la visibilité et réduit la chaussée (voie unique au lieu d'une double voie) »...
- Pour information une « cabane » pour le compost a été installée et à présent, elle est opérationnelle.
- Une personne nous fait part de son mécontentement suite à une non information et/ou mauvaise information concernant tant les travaux d'assainissement que pour les travaux de voirie qui ont eu lieu au Pins.
Pour l'assainissement l'information est faite par la communauté des communes qui est le mandataire des travaux.
Pour répondre aux différents appels téléphoniques concernant la voirie, les travaux devaient avoir lieu à la mi-août certains riverains ont eu l'information. M. le Maire est intervenu auprès de l'entreprise qui goudronnait la chaussée pour satisfaire au mieux les habitants de ce hameau.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h.

**Le Maire,
J-M BARRAL**

